SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE - 7a

Révision prescrite le Projet arrêté le PLU approuvé le 7 novembre 2003 3 octobre 2008



ROSINE BUHOT LOISEAU ARCHITECTE URBANISTE buhot-loiseau@wanadoo.fr

PLU DE SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS - LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER R.143-2 R.151-1 à R.151-14 du code forestier	Forêt de l'Hôpital rural de St-Bonnet-le-Château Forêt du centre communal d'action sociale de St-Maurice-en-Gourgois	Arrêté ministériel du 12/12/1990	RESPONSABLE DE LA SERVITUDE Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.
AC2 Servitude relatives à la protection du site inscrit des Gorges de la Loire	Loi du 2 mai 1930	Site inscrit de Gorges de la Loire	Arrêté ministériel du 13/9/1999	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EL2-Défense contre les inondations valant plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation Servitudes en zones submersibles spéciales à la Loire et à ses affluents	(article 48 à 54 du	Fleuve Loire	Délimitation des zones submersibles Décret n° 48-306 du 27 décembre 1948	Direction Départementale de l'Equipement Service Environnement et Aménagement Cellule Hydraulique
EL3 Cours d'eau domaniaux, lacs et plans d'eau domaniaux Servitudes de halage et de marchepied Servitudes à l'usage des pêcheurs	Articles 1 à 4, 15, 16, 20, 22 et 28 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure Loi n°64-1245 du 16 décembre 1964, article 29 article 431 du C. rural	Fleuve Loire	Ordonnance du 10 juillet 1835. Décret du 12 octobre 1853 Décret du 27 juillet 1957 (radiation)	Direction Départementale de l'Equipement Service Environnement et Aménagement Cellule Hydraulique
Servitudes de submersion et d'occupation temporaire au profit des concessionnaires d'ouvrages déclarés d'utilité publique	Loi du 16 octobre 1919, art. 4 Décret 95-1204 du 6 novembre 1995	Barrage de Grangent	Décret du 5 septembre 1960 Convention et cahier des charges du 23 mai 1960	DRIRE Rhône Alpes pour puissance >4500KV
PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'art. L.4S à L53 du code des postes et télécommunications	Gourgois Sous répartition Rochagut	Arrêté préfectoral du 1 ^{er} janvier 1984 Arrêté préfectoral du 26 septembre 1985 Arrêté préfectoral du 9 février 1987	Direction Régionale de FRANCE TELECOM à Saint-Etienne